

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

LUNDI 20 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 10 avril 2026 transmis par voie électronique le 14 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (24) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Cyrille CAPELLE, Thiéry MARTIN, Brigitte MARTIN, Franck PLÉSANT, Jocelyne VALLÉJO, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Françoise ASSELIN, Willi GOIK, Azeddine BAZID, Laurent VAUDRY, Sophie BELLANGER, Marie-José LEQUIEN, Nicolas COURTIN, Sofia SAÏD LALOUANI, Oumar FALL, Amélie DEGUINE, Emmanuel MALLET, Zaina DESCAMPS, Pascal ROGER, Richard MAUBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (5) :

Isabelle KLOTZ a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,
Laurent PRÉVOST a donné pouvoir à Azeddine BAZID
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Christine LESUEUR,
Laurent GROGNET a donné pouvoir à Sofia SAÏD LALOUANI
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Pascale DUPUIS

Etaient absents (0) :

2026-67**BUDGET PRINCIPAL VILLE : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 AU VU DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026.**

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge du Budget, de la Jeunesse, et des Sports invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2026 du budget principal de la commune qui a été transmis aux membres du conseil municipal avec la note de synthèse.

Après avoir rappelé que ces orientations budgétaires 2026 ont été soumises à la commission « Finances et développement économique » lors de sa séance du 13 avril 2026, le conseil municipal est invité à en débattre.

Après avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (25 voix « Pour », 2 « Contre », 2 « Abstention »), le conseil municipal, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2026 du budget principal de la commune, qui a eu lieu au vu du rapport sur les orientations budgétaires 2026 **joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Pascale DUPUIS
Secrétaire de séance



Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique**

**Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX**



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 30 AVR. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécourts citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.